

Communiqué

A l'intention des communes membres du Groupement forestier de la Veveyse

Informations sur l'état sanitaire des forêts et prévention des risques de chute d'arbres ou de branches

Depuis le début de l'année 2026, les Communes de Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey ont formellement mandaté le Groupement forestier de la Veveyse pour effectuer des contrôles sanitaires des forêts situées à proximité des infrastructures publiques, telles que les routes communales, les sentiers pédestres, les parcours Vita, les places de pique-nique et les bancs.

Entre les mois de mai et d'août 2026, ce sont 179 hectares de forêt et 72 points d'accueil qui ont été contrôlés par le personnel du Groupement forestier. À l'issue de ces investigations, des arbres présentant un danger pour le public ont été désignés et devront être coupés afin de garantir la sécurité des usagers des infrastructures concernées.

Il convient également de préciser que la Commune de Blonay-Saint-Légier, qui dispose de son propre service forestier communal, effectue ce type de contrôles de manière autonome.

Une vigilance particulière en cette période

Feuillus et résineux bordant les sentiers ou les routes apportent fraîcheur, verdure, abri et nourriture à celles et ceux qui prennent le temps de les contempler. Les arbres sont des êtres vivants qui, durant leur croissance, subissent les affres du temps. Les bouleversements liés au changement climatique aggravent l'état sanitaire de certains. Depuis plusieurs semaines, nous constatons un fort brunissement du feuillage des arbres ainsi que des chutes inopinées de branches, de cimes, voire d'arbres entiers, et ce malgré la vigilance accrue des professionnels forestiers.

Nous souhaitons rappeler que les personnes qui s'aventurent en dehors des infrastructures publiques reconnues comme telles le font **sous leur propre responsabilité**. En pleine forêt, le propriétaire forestier n'est pas tenu d'assurer la sécurité des visiteurs. Dans ces conditions, toute personne se rendant en forêt doit être consciente que le risque de chute d'arbres ou de branches est actuellement accru.

Nous recommandons donc d'adopter une vigilance particulière et de respecter quelques règles élémentaires :

- **Ne pas rester de manière prolongée sous les arbres ;**
- **Être particulièrement attentif en cas de vent, même léger ;**
- **Ne pas toucher ni s'approcher des arbres qui semblent instables ;**
- **Regarder où vous mettez les pieds, mais également en l'air ;**
- **Ne pas stationner sous les arbres.**

Nous remercions chacun et chacune de faire preuve de prudence lors de ses déplacements en forêt et de respecter les éventuelles mesures de restriction ou de sécurisation mises en place par les autorités et les propriétaires forestiers.

Le Groupement forestier de la Veveyse